

Délibération n° 20251016-18
DM FINANCES – inscription de crédits complémentaires
Travaux de restauration de l'église

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 076-217601921-20251022-20251016_10DEL-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du :
16 octobre 2025
Date de la convocation :
10 octobre 2025
Date d'affichage :
10 octobre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mil vingt-cinq le seize octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de : Aldo Morin (pouvoir donné à Alain Trouessin), Maurice Petit (pouvoir donné à Brigitte Leborgne), Xavier Leconte (pouvoir donné à Eric Pruvost),

Absent excusé sans pouvoir : Elodie Jolly,

Absents non excusés : Christian Adam, Jérôme Trophardy,

Monsieur Jean-Christophe Raguet a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- la délibération validant le projet de restauration de l'église Saint Aubin et autorisant le lancement des travaux de sécurisation Tranche 1 de l'église Saint Aubin pour un montant prévisionnel de 940 000 € HT.

Considérant :

- que des crédits ont été ouverts en section Investissement - opération n° 226 « Restauration de l'église » pour les travaux,
- le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Recettes (€)	Montant	%
Etat - DRAC	237 500 €	25 %
Région	72 500 €	7.6%
Département*	150 000 €	15.8%
CCVS	300 000 €	31.6%
Autofinancement	190 000 €	20 %
Total	950 000 €	100 %

Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour décisions modificatives afin d'inscrire des crédits budgétaires complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits complémentaires suivants à la section Investissement :

En dépenses :

Chapitre 21 – Compte 21318 « Constructions autres bâtiments publics »

- Opération 226 « Restauration église » + 1 042 165 €

En recettes :

Chapitre 13 – Compte 1311 « Subventions État »

- Opération 226 « Restauration église » + 237 500 €

Chapitre 13 – Compte 1312 « Subventions Régions »

Recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

- Opération 226 « Restauration église »

Chapitre 13 – Compte 1313 « Subventions Départements »

- Opération 226 « Restauration église »

Chapitre 13 – Compte 13151 « Subventions GFP de rattachement communauté de communes »

- Opération 226 « Restauration église »

Chapitre 16 – Compte 1641 « Emprunts en euros »

- Opération 226 « Restauration église »

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 076-217601921-20251022-20251016_10DEL-DE

S²LOW

+ 150 000 €

+ 300 000 €

+ 282 165 €

Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe Raguet



À Criel sur Mer, le 22 octobre 2025

Le Maire
Alain Trouessin

